



Faites un check-up financier

Comme personne n'est à l'abri d'un aléa de la vie: maladie, accident, invalidité ou décès, il est indispensable de se préoccuper également des conséquences financières qui pourraient en découler.

Albert Gallegos *

Assurer son avenir et celui des ses proches est une préoccupation légitime. Pour cela, il est nécessaire de se constituer un capital. Et comme personne n'est à l'abri d'un aléa de la vie: maladie, accident, invalidité ou décès, il est indispensable de se préoccuper également des conséquences financières qui pourraient en découler.

La Suisse dispose d'un système d'assurances sociales qui couvre la prévoyance retraite, survivants et invalidité. L'AVS/AI et la caisse de pension (LPP) représentent les deux piliers fondamentaux du système. Le 3e pilier sert à les compléter, en fonction des besoins personnels. Malheureusement, seule une partie de la population pourra maintenir son niveau de vie si l'un des risques mentionnés survenait. Alors comment faire pour savoir si l'on fait partie des privilégiés? Il faudrait se poser certaines questions. Commençons par l'AVS/AI: Ai-je toujours cotisé? Est-ce que je dispose de prestations complémentaires à l'assurance accident? Quelles sont les couvertures offertes par mon employeur en cas d'incapacité de travail pendant les deux premières années?

Concernant le 2e pilier, il peut être «aménagé» dans les limites fixées par la loi, en fonction du rôle qu'une entreprise souhaite lui donner. Ce pilier reflète la politique sociale de l'entreprise car celle-ci se traduit par des prestations destinées aux collaborateurs et à leurs ayants droit. Alors, quels sont les éléments qui permettent à un assuré de connaître sa caisse de pension? D'abord, il faut savoir que l'étendue des prestations dépend des cotisations versées par l'en-

treprise et l'assuré lui-même. Celles-ci sont-elles uniquement fixées par la loi ou peuvent-elles aller au-delà?

Quel est votre salaire assuré? Est-il plafonné? Si par exemple vous gagnez 100 000 francs par an, mais que votre salaire assuré est de 59 670 francs (en 2013), cela signifierait que vous bénéficiez du système minimal. En revanche, si votre salaire assuré est égal à celui déclaré à l'AVS, donc 100 000 francs, alors vous disposez d'une excellente couverture.

«Préparez un plan en tenant compte de la liquidité de vos avoirs et de votre capacité d'épargne.»

Un élément important à prendre en compte est le taux de couverture. S'il est d'au moins 100%, cela veut dire que la situation financière de la caisse est équilibrée. Si cela n'est pas le cas, alors des mesures d'assainissement s'imposent. Renseignez-vous également sur la manière dont la fortune de votre caisse est placée. Est-elle conservatrice ou agressive? Les réponses à toutes ces questions se trouvent dans différents documents tels que votre contrat de travail, le règlement du personnel, le certificat LPP, ainsi que dans vos polices d'assurance.

Les nombreuses publicités vantant les mérites des certains produits financiers et d'assurance en vous interpellant sur votre épargne compliquent parfois un peu les choses. Que vous soyez un investisseur avisé ou néophyte, si

vous souhaitez atteindre vos objectifs financiers, la meilleure option est de les planifier. Un budget prévisionnel vous permettra de cibler et de contrôler l'allocation de vos ressources. Cela vous aidera forcément à réaliser vos objectifs: devenir indépendant, acheter un bien, aider les enfants pour leurs études, prendre une retraite anticipée...

Alors quel est le processus de planification? D'abord, faites un point sur votre situation financière actuelle. Analysez l'état de vos actifs, vos dettes et vos liquidités. Ensuite, fixez vos objectifs sur le court, moyen et long terme. Préparez un plan en tenant compte de la liquidité de vos avoirs et de votre capacité d'épargne. Finalement, contrôlez l'avancement de votre planification en fonction de vos souhaits, projets, évolution de carrière, âge, etc.

En résumé, avant de prendre une décision de placement, demandez d'abord à votre conseiller financier un check-up de votre prévoyance afin de minimiser les risques. Puis, sélectionnez la meilleure formule pour placer votre épargne en faisant, en parallèle, une planification financière afin de mieux appréhender le futur. Pour vous aider dans cette démarche, plusieurs choix s'offrent à vous: se documenter ou assister à des séminaires en la matière, discuter avec des tiers ou effectuer un bilan patrimonial avec un conseiller financier. La meilleure méthode? Une combinaison de tous ces éléments.

* **Albert Gallegos** est responsable du Conseil patrimonial et prévoyance à la BCGE